



## **Conditions de participation aux formations continues de l'OSAR**

Par l'inscription, les modalités et les conditions suivantes sont acceptées :

### **Frais d'inscription**

Dans les frais d'inscriptions sont inclus les supports de cours, les boissons, des collations et une attestation de cours. En cas de paiement par facture, celle-ci sera envoyée par courrier avec l'invitation et devra être payée avant le début du cours.

Pour les formations juridiques continues, le repas de midi est compris dans le montant. Les participants ne recevront par ailleurs leur attestation de cours que sur demande.

### **Nombre de participant-e-s**

Le nombre de participant-e-s est limité afin de garantir une qualité optimale. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur réception.

### **Inscriptions**

L'inscription via le formulaire en ligne fait foi.

### **Annulations / absences**

Les annulations seront acceptées sans frais jusqu'à la date limite d'inscription (voir site internet). En cas d'annulations tardives ou d'absences – quelle qu'en soit la cause – le montant complet des frais d'inscription sera dû. Nous acceptons volontiers un-e participant-e remplaçant-e sans frais supplémentaire.